N° 61 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Dimanche 1er Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

... Les attentats contre les souverains et chefs d'État.

OPINIONS

Propagande par le doute

Il est impossible de ne pas être frappé de tout ce qu'il y a de discipline et de constance chez les gens d'Eglise, leurs adeptes et leurs alliés. Le but à atteindre est, chez eux, de pénétrer tous les milieux par la parole et par l'écrit. Mais que dira cette parole et quel sera le mot d'ordre de toute la campagne ? Oh ! très simple : pas d'idées. L'idéologie est ennemie des autorités et de la tradition. Trois ou quatre jugements tout à fait sommaires qu'on peut résumer comme suit : 1° La Révolution française fut une crise de folie sanguinaire. 2° L'homme moderne est malheureux ; les promesses de liberté, d'égalité et de fraternité qu'on lui a faites n'ont servi qu'à le duper. 3° Le libre-penseur s'appelle M. Homais. M. Homais est un imbécile grotesque : tout libre-penseur est un imbécile. 4° Il n'y a jamais eu de bon sens, de raison et de bonheur que dans la tradition, c'est-à-dire dans le passé.

C'est tout ce que l'on dit. Et on le dit partout. Et l'on a des journaux innombrables et des revues et des salles de conférences pour le répéter. Tout, dans ces clichés nouveaux, n'a pas la même valeur. Si l'on s'adresse à des milieux tout à fait populaires, il est inutile de leur parler de M. Homais ; l'ouvrier ni le paysan ne savent qui fut ce monsieur. Mais le reste des affirmations a sa valeur. L'ouvrier et le paysan ont leurs misères. S'ils étaient parfaitement heureux y aurait-il même un socialisme ? Quiconque souffre s'exagère la grandeur de son mal. Il est facile de persuader au pauvre moderne qu'il est très malheureux, plus malheureux même qu'au « bon vieux temps ». Nos révolutionnaires ne s'en font pas faute. Ils préparent la voie à l'homme d'Eglise qui, douceereux, dira : « Mon pauvre ami, ils t'ont donné un bulletin de vote et tu as là une souveraineté dérisoire. Ils ont noyé la France dans le sang pour s'engraisser. Tu les as laissés faire et voilà où tu en es ! »

Evidemment, nous devons procéder avec une grande sagesse, tant en matière de réforme fiscale que pour ce qui concerne les retraites ouvrières. Mais la plus grande folie serait l'abstention, même prudente, même provisoire, parce que l'ennemi nous guette. Un aléa nouveau serait qualifié faillite, banqueroute, échec grotesque, effondrement. N'entendez-vous point que l'on mobilise contre la République la réserve et la territoriale de la réaction ? Quelle agitation, quel zèle, que de conférences et d'écrits ; que d'œuvres et de syndicats, et de comités, et de confréries, et de croix et de bannières ! Les moins qualifiés lutteurs ont retrouvé leurs manches. M. Paul Bourget, lui-même, monte à l'assaut du théâtre, pour la bonne cause, et M. Lemaître mêle ses homélies à sa critique littéraire, comme un pharmacien pétrit la purge sournoise dans la pâte sainte-nitouche d'un biscuit.

Et qu'importe ? direz-vous.

Il n'importe en rien si le Parlement accomplit le besogne républicaine que l'opinion attend de lui. Que la vie publique suive son cours normal, que l'arbre donne ses fruits, que, bien ou mal, à titre d'essai ou comme fondation définitive, les grandes réformes soient amorcées, et l'éternelle ennemie en sera pour ses frais nouveaux de tactique. Elle consiste à tout envelopper d'une atmosphère de doute et de découragement. On n'a jamais vu génération plus languissante ni plus désespérée. L'accent de tous ces prêcheurs n'est plus où l'indignation ou la menace. Ils n'ont plus la force de s'indigner ; ils n'ont plus la vigueur qui serait nécessaire pour tuter. Ils s'abandonnent, ils hochent la tête, ils se consolent de soupirs à fendre l'âme...

Prenez garde ! le jour où les républicains faibliront, ces bons apôtres auront tôt fait de se redresser et de parler en maîtres.

Si la misère générale était réelle, si l'homme moderne avait vraiment beaucoup à souffrir, ces insinuations auraient une portée profonde. Ne vous semble-t-il pas que toutes les consciences vont se soulever, que le manant de jadis, libéré par la grande tragédie, il y a cent vingt ans, va se dresser et dire : « Je le connais, ombre de hibou, hôte de nuit. C'est contre lui qu'il a fallu conquérir ma liberté et mon droit humain. La justice est lente, mais elle vient, et ce n'est pas un retour au passé qui hâtera mon œuvre. »

Eh bien, non ; pas toujours. L'oubli se fait. Il n'y a plus la tradition orale vivante qui, durant tout un siècle, a redit l'horreur de l'ancien régime, la servitude vingt fois séculaire, le réveil subit, la révolte, l'inoubliable joie de la lumière retrouvée. Nul aïeul aux cheveux blancs ne murmure plus avec ivresse : « Quatre-vingt-neuf ! » Nos pères, à nous, l'avaient entendu et le redisaient. Maintenant, nous ne le savons plus que par les livres ; et les gens d'Eglise se font artiques acerbes pour dire avec des moues de dédain : « Vos livres ne disent pas la vérité ! »

Evidemment, on ne voit pas comment ce peuple, arrivé à un degré de liberté, d'individualisme, de dignité, de droit, extraordinaire, serait capable de renoncer tout à coup à cette atmosphère de transformation dont la République l'a entouré depuis trente-huit ans. Mais comment ne pas être frappé des progrès que fait, dans certains milieux, l'indifférentisme politique, et, mieux encore, ce nihilisme qui met en doute non seulement les gains du passé, mais la réalité des espérances contenues dans l'avenir ?

Il est de bon ton, parmi les plus ardents, de nier la valeur des mots, en attendant qu'on méprise la chose ! Après tout, droits politiques ou civils, liberté, démocratie ne sont point choses tangibles dont on puisse monnayer le profit. Comptez ceux à qui cette considération suffit pour asseoir leur jugement définitif sur toutes choses.

Le mouvement se démontra, jadis, en marchant. La République doit se démontrer par ses actes, par ses réalisations de progrès et de justice. Nous ne devons pas permettre que la multitude qui lui donne ses voix, dont l'adhésion constante fait sa force, soit entraînée à croire, même contre tout bon sens, contre toute évidence, qu'elle a été dupe pendant cinq quarts de siècle, et que le mieux idéal est l'inertie et la résignation orientales.

Une masse, tous les jours accrue, de bourgeois qu'un sot orgueil isole de la démocratie, s'avisent que l'ancien régime est élégant ; la légende orientale, dont l'incurable tristesse des anciens âges se fit une religion, leur paraît aujourd'hui fort croyable, à eux dont les grands-pères raffolaient de Voltaire. Et ils s'évertuent à refaire ce que lesdits grands-pères avaient démoli. Fort bien, si ce n'est qu'un jeu. Mais, pour nous, prenons garde. La propagande du découragement est subtile et dangereuse...

Gustave RIVET.

La Politique

On a publié une lettre navrante, de ce malheureux cocher Michelier, dragon à Lyon, qui s'est suicidé ces jours derniers, en se tirant une balle au cœur.

Adressée à sa sœur et au beau-frère du pauvre garçon, cette lettre est ainsi conçue :

« Je ne peux plus résister aux misères qu'on me fait subir ici : je préfère en finir. Le régiment m'a tué. Vous montrerez cette lettre qui me servira de testament à qui de droit pour qu'on me fasse justice. Je veux être enterré au Bourget à côté de mon père. Je devrais bien tuer mon maréchal des logis avant moi, mais je veux mourir dans la peau d'un honnête homme que j'ai toujours été. Adieu à toute ma famille. »

Il n'y a pas à commenter un pareil document. Si le dragon Michelier n'était pas dans un état mental inférieur, s'il n'était pas capable de grossir les faits et de s'abandonner à un désespoir injustifié, il faut absolument que les responsabilités soient établies.

Il le faut pour diverses raisons.

Nous assistons à une furieuse campagne contre l'armée, qui est notre seule sauvegarde, notre unique moyen de défense envers les périls extérieurs pouvant menacer notre patrie.

Gardons-nous de fournir une apparence de justice à la propagande criminelle des antimilitaristes, propagande qui nuise une force nouvelle dans des faits aussi douloureux, aussi tragiques, que celui de Lyon.

Devant les efforts sans cesse renouvelés des mauvais Français qui attaquent le drapeau, le devoir s'impose à nos chefs militaires d'exiger de leurs subordonnés la plus grande humanité dans l'exercice de leur autorité.

Les familles, quand elles donnent leurs fils à la France, doivent avoir la certitude qu'en dehors des règles de la discipline, ces jeunes gens n'auront à supporter aucune brimade, aucun abus d'autorité, aucune méchanceté.

Autrement, le sens du devoir national s'affaiblira, et les antipatriotes verront s'accroître le nombre de leurs adeptes.

Henry JAGOT.

Un article de M. Combes

LA LIQUIDATION DES BIENS RELIGIEUX

De la *Revue Bleue*, sous la signature de M. Emile Combes, ancien président du conseil :

Qu'on sache bien en tout cas que la commission parlementaire n'épargnera ni son temps ni sa peine pour conduire à bonne fin l'enquête épineuse et délicate dont elle a assumé la responsabilité, pas plus qu'elle ne se laissera rebuter par les résistances ou les mauvais vouloirs, s'il venait à s'en produire. Son œuvre n'est pas une œuvre de curiosité latéralisme ou de passion politique. C'est une œuvre de probité, qu'elle accomplira sans faiblesse ni parti pris à l'égard de qui que ce soit, avec la ferme volonté, d'une part, de savoir, si besoin était, de tout soupçon de complaisance tacite pour des tripotages ou des gaspillages des biens congréganistes la majorité républicaine des Chambres, qui a voté les lois contre les congrégations, d'autre part, de sauvegarder autant que possible, comme nous l'avons voulu et prévu, comme nos ancêtres de 1789, eux-mêmes, l'intérêt, aux biens, aux biens des anciens congrégations que l'âge ou les infirmités rendent incapables de gagner leur vie.

L'AUBERGE SANGLANTE : LE VERDICT

BRANCHERY ET PARROT condamnés à mort

Travaux forcés à perpétuité pour Lucia et Gazol

HENRIETTE COURRÈGES ACQUITTÉE

Les bandits accueillent leurs condamnations par des sourires

Bordeaux, 29 février.

Il nous faut revenir sur l'audition de plusieurs témoins qui mouvementèrent les débats. C'est d'abord le

Docteur Laude

Il fut appelé à examiner le cadavre de Monget, retrouvé huit mois après le crime, dans la Garonne, à hauteur du cours du Médoc. Il rappelle dans quelles circonstances eut lieu la reconnaissance du corps, puis fait connaître le résultat de ses observations. Il n'a pu faire une étude complète du cadavre, les parties molles manquant. Le crâne, notamment, était à nu. Le praticien n'a constaté aucune fracture, mais, s'empresse-t-il de déclarer, cela ne prouve nullement que l'agent d'assurances n'ait pas été frappé sur la tête.

Les blessures du cuir chevelu, observe-t-il, donnent toujours beaucoup de sang et suffisent pour provoquer un étourdissement. Selon lui, l'agent d'assurances est mort étranglé par suite d'un arrêt brusque, comme cela arrive fréquemment chez les personnes victimes du coup dit du « père François ».

Cette expression ravive un souvenir chez le président qui s'adresse à Henriette Courrèges.

D. — Tu omis, au cours de votre interrogatoire, de vous poser cette question : Branchery n'amusait-il pas parfois, dans son établissement, à simuler le coup du « père François » ?

R. — C'est la vérité.

D. — Oh ! j'oublie bien. Henriette ne dit pas la vérité. C'est-à-dire qu'il m'est arrivé de montrer à des clients ce que nous appelons dans les luttes le « collier de force ». (Rires).

Et, voulant mettre la cour et les jurés à ce mode de combat, il veut saisir Parrot par la tête ; mais celui-ci, peu soucieux de servir de sujet d'expérience, se recule.

— Viens, petit, viens ici, lui dit Branchery sur un ton impossible à décrire et qui provoque l'hilarité de tout l'auditoire.

Mais Parrot, qui a peut-être peur d'être étranglé par son complice, ne veut rien savoir. Branchery fait alors, seul, la description du « collier de force », puis il montre comment on exécute le coup du « père François », pour bien faire apprécier la différence.

M. le président. — Je vois que vous êtes très expert, en la matière.

Branchery (vivement). — Oh ! ce n'est pas que je l'ai fait, mais je sais comment cela se pratique. (Nouveaux rires).

Cet incident comique va être suivi d'une scène non moins drôle, mais malheureusement difficile à rendre, tant le colloque fut vif et rapide.

L'amie de Lucia

La déposition du témoin suivant, Mme Orel, fait, en effet, sortir Branchery de ses gonds. Il s'agite avec nervosité, parle avec véhémence, soulignant ses paroles de gestes très caractéristiques.

Mme Orel vint voir Lucia à Bordeaux, le soir même du crime. Elle coucha même chez elle après s'avoir dîné. Elles allèrent au café, au théâtre, enfin, s'amusèrent. Lucia changea un billet de cinquante francs. Elle était très nerveuse. Elle revint deux ou trois jours plus tard et, cette fois, fit de plus sérieuses dépenses. Elle acheta des pantalons, des draps, etc. Elle avait beaucoup d'argent, ce qui étonna d'autant plus le témoin qu'elle savait le ménage gêné et incapable de payer des traites en souffrance depuis longtemps.

Le témoin entre la journée passée le vendredi suivant en compagnie du boucher Lafourcade, qui demeura avec Lucia pendant la nuit du 9 février. C'est pour lui qu'elle avait mis des rubans roses à sa chemise et à son pantalon. Elle déclare que Branchery était parfaitement au courant des frasques de son épouse et elle en donne la preuve.

Branchery voulant être fixé sur le personnage auquel elle allait se livrer lui adressa à Bordeaux ce bref télégramme :

Je veux connaître.

C'est également lui qui avait, affirme-t-elle, conseillé à son épouse d'être coquette avec les hommes. « Il faut être propre » lui avait-il conseillé.

Branchery bondit

Cette déclaration fait bondir Branchery. Il se lève et interpellant le témoin :

C'est ignoble ce que vous dites. Il faut être une femme comme vous l'êtes pour tenir de pareils propos. Ah ! si vous saviez, monsieur le président, ce que c'est que ce témoin, vous ne l'interrogeriez pas. C'est affreux de me faire passer pour un « c... ». (Longue hilarité). C'est elle, au contraire, qui a débauché mon homme, à mon insu ; c'est elle qui l'a corrompu. Elle a entraîné à leur perte les deux jeunes gens de Langon qui tous les deux se sont suicidés. Elle venait dans mon établissement avec son amante ; je lui en connais, je vous le promets.

Et, comptant sur ses doigts, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, il s'arrête.

Mais j'aime mieux n'arrêter là.

Vives protestations de la part de Mme Orel.

Je suis venue, c'est vrai, chez vous, mais toujours avec la même personne.

Le président veut mettre fin à ce colloque, mais, témoin et accusé sont lancés l'un contre l'autre et il est impossible au magistrat d'arrêter le combat.

Le témoin. — Branchery, vous êtes un « sacon ». (Vive hilarité). Vous ne m'intimiderez pas et ne m'empêcherez pas de dire ce qui est.

Et Mme Orel déclare nettement qu'elle est la conviction, quand elle connut, par la voie des journaux, la disparition de Monget, que c'étaient les Branchery qui l'avaient assassiné.

Lucia intervient alors : elle accuse Mme Orel de l'avoir excitée à la débauche et de débiter des mensonges à cette barre.

M. le Président. — Vous n'avez pas besoin d'être entraînée pour mal faire. (Approbation dans la salle).

Le témoin déclare encore que Lucia, très inquiète, fit complette à Bordeaux de journaux relatant la disparition de l'agent d'assurances, journaux qu'elle lut avec avidité. Branchery ne laisse pas le témoin quitter la salle sans l'avoir encore abreuvée de nouvelles injures.

Petite scène intime

Un vif mouvement de curiosité se produit quand on appelle la témoin Lafourcade. Lucia, qui a la cesse de mentir, avait, au cours de son interrogatoire, déclaré que le témoin n'avait pas eu de relations avec elle.

Il est vrai que, sans doute, elle ne s'adressait pas à elle, mais à son mari, qu'elle avait trompé.

Mme Lafourcade, dans une petite scène, s'écrie avec dédain. Eh bien, Lucia ne disait pas la vérité. Lafourcade affirme très nettement : « C'est elle qui me fit de l'œil. » (Rires). Lucia tient la tête baissée. Branchery examine le témoin et, après l'avoir toisé, hausse les épaules. Il paraît vexé d'avoir eu cet homme pour rival, mais ce n'est là qu'une comédie à laquelle le public ne se trompe pas. Lafourcade donne ensuite des détails sur la nuit passée avec Lucia. Il n'a pas continué ses relations. Quelques jours plus tard, il la rencontra en compagnie d'un soldat. Branchery, à cette révélation, lève les bras en l'air comme un désespéré et, se penchant vers sa femme, lui dit à voix basse :

— Toi, je te passerai à tabac.

Lucia accueille cette menace en souriant et de nouveau baisse le nez pour rire à son aise. Décidément, ces sinistres gredins se moquent de la justice. Voici maintenant M. Marcadet, le débitant d'Arcachon, auquel Lucia proposa d'acheter son établissement moyennant huit cents francs payés comptant. Rien de saillant dans sa déposition. M. Lagardère, un nom de circonstance dans ce procès, lui succède à la barre. Il est secrétaire à la sous-préfecture de Bazas, dont les fenêtres donnent sur la prison. Il nous apprend que, dans cette maison de détention, les inculpés ont des facilités pour correspondre et entretenir des conversations. C'est pourquoi les accusés purent se concerter au cours de l'instruction. Etant un jour dans le jardin, il a entendu derrière le mur, Branchery demander à Gazol :

Tu as bien recommandé au petit de ne rien dire ?

« Oui », répondit une voix.

Le bon avis d'Henriette

M. Tauzin, qui est des relations avec Lucia Branchery — les amants étaient décidément très nombreux — vient déclarer qu'il ne croyait pas que Branchery fût au courant du libertinage de sa femme. Henriette Courrèges le prévint qu'il eût à se mêler, car elle savait qu'on se proposait de l'enlever, si ce n'était davantage. M. Tauzin était d'ailleurs mêlant naturellement, car il avait remarqué que le commerce de Branchery n'allait pas et qu'il pourrait lui arriver, un jour ou l'autre, une fâcheuse aventure s'il continuait à aller au café de la Gare.

Branchery. — Mais M. Tauzin n'est-il pas venu chez moi à l'époque où il se rendit acquéreur d'une propriété située aux environs de Langon ? Il avait beaucoup d'argent sur lui, ce jour-là, et personne ne l'a touché. (Rires).

Le témoin. — Je n'avais pas l'argent de l'achat sur moi.

Cette réponse ne satisfait pas Branchery, qui s'assied mécontent. M. Tauzin, voyant cela, déclare qu'il n'a jamais eu à se plaindre des Branchery.

M. le Président (à Henriette). — Pourquoi incitiez-vous M. Tauzin à se mêler. N'était-ce pas par jalousie vis-à-vis de Lucia ?

Henriette prenant sa revanche :

Je n'avais pas à être jalouse de cette femme-là !

Parrot et Pomponnette

Un certain nombre de témoins viennent ensuite déposer sur les dépenses effectuées par Parrot après le crime et la soudaine aisance de sa mère, qui, primitivement, en était réduite à la quasi-mendicité. L'un d'eux, Dutreuil, un jeune garçon qui fut le compagnon de débauche de Parrot, sans toutefois savoir d'où provenait l'argent qu'il se mettait avec tant de prodigalité, se rappelle seulement avoir passé une partie de la nuit chez « Pomponnette ». (Vive hilarité dans l'auditoire).

Voici d'ailleurs Pomponnette elle-même. La malheureuse ! Elle accuse trente-six ans. Elle en a peut-être le double tant elle est flétrie. Lucia paraît quelque peu froissée qu'avoir eu une pareille rivale. Pomponnette dit que Parrot lui expliqua qu'il était en bombe. Cet accusé alla pendant trois jours consécutifs chez le témoin, suivant Mme Castelmarre ,débitante à Bordeaux.

D. — Que fit-il chez vous ?

R. — Il débitait du vin ! (Rires prolongés).

Il avait plus de 400 fr. d'or. Elle s'en étonna et lui recommanda de ne pas trop les montrer : « Vous pourriez, lui observa-t-elle, vous attirer des ennuis. » Parrot lui dit : « Chez moi, je gagne facilement l'argent. Je suis artiste. Je fais des vers et ne crains personne. Je suis aussi mécanicien. » (Rires).

Mme Castelmarre eut sérieusement peur, d'autant plus que son étrange client était armé. Il payait des petits verres à tout le monde. Parrot prétend que Mme Castelmarre ment.

Parrot poète

Son avocat voudrait faire croire qu'il peut y avoir confusion dans l'esprit de Mme Castelmarre, mais celle-ci a gardé un souvenir trop précis de Parrot pour se méprendre et l'avoir oublié.

Je me rappelle même lui avoir dit, déclare-t-elle, quand il récitait sa prétendue œuvre : « Alors, vous êtes un second Victor Hugo ? » (Nouvelle hilarité).

La cuisinière de Mme Castelmarre, une jeune personne coiffée d'un large chapeau orné de plumes de couleur jaune, vient confirmer le dire de sa patronne.

— Elle ment ! clame Parrot.

— Oh ! je ne mens pas, riposte le cordon bleu en jaune, comme on voudra. Je me souviens d'autant mieux que ce monsieur nous récitait des poésies. Il en était assez fier.

La boisson préférée de Parrot, nous apprend-elle, était un panaché au vin blanc ou un champoreau.

Les pièces à conviction

On ouvre la caisse contenant les pièces à conviction. L'attention du public redouble. La caisse ne contient rien de bien important, pourtant, puisque les témoins matériels du crime, le manteau, la serviette, puis la couverture et les vêtements tachés de sang ont été détruits ou jetés dans la Garonne. On nous montre cependant un pantalon, des morceaux de chaîne de bicyclette, une roue, des lames de parquet, une cuvette, etc. La brouette est là aussi. Lucia avait mêlé du dit dès le premier jour, en l'apprenant : Ça me fait plaisir de voir au moins quelque chose de chez nous. »

Le réquisitoire

L'audition des témoins étant terminée, la parole est donnée à l'avocat général pour le réquisitoire.

Après avoir fait l'historique du crime et rappelé les circonstances dans lesquelles il a été commis, le magistrat insiste sur le fait que, dans le cas de Lucia, il n'y a pas de circonstances atténuantes.

Il demande au jury de répondre par la négative à la question de circonstances atténuantes pour Lucia, Branchery et Parrot, et de répondre par l'affirmative pour Gazol.

Il conclut en demandant la condamnation à mort de Lucia, Branchery et Parrot et la condamnation à la peine de mort pour Gazol.

Le réquisitoire est écouté dans un silence absolu.

Les plaidoiries

Bordeaux, 29 février.

L'audience de l'après-midi est ouverte à deux heures. L'assistance est toujours considérable et la consigne est plus rigoureuse que jamais. Des forces militaires sont adjointes à la police.

La parole est donnée à Me Malleval qui assiste Branchery.

Le défenseur attaque vivement la presse qu'il accuse d'avoir répandu des mensonges et des exagérations préjudiciables à son client. L'avocat discute ensuite les arguments de l'accusation et cherche en détruire les principaux chefs. Il dispute énergiquement la tête de Branchery au ministère public.

Me Lafitte plaide pour Parrot. Le défenseur s'attache à démontrer erronés tous les courants de l'opinion qui se sont produits autour de son client. Il cherche à dégager Parrot de tous les racontars faits ou publiés sur son compte. L'accusé, a-t-il dit, n'a été qu'un instrument au service d'un autre.

Me La Violette, défenseur de Lucia, prononce une éloquente plaidoirie dans laquelle il s'efforce de démontrer la non participation au crime de sa cliente.

Me Odales termine la série des plaidoiries. Il cherche à établir que le contrebandier Gazol n'a joué dans l'affaire qu'un rôle secondaire. Le défenseur achève en demandant en faveur de son client la pitié et l'indulgence du jury.

LE VERDICT

Les débats sont clos et le jury entre dans la salle des délibérations.

Après une heure, le jury a rapporté un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes qui condamne à la peine de mort Lucia, Branchery et Parrot, il accorde les circonstances atténuantes à Lucia, Branchery et à Gazol et un verdict négatif en ce qui concerne Henriette Courrèges.

EN CONSÉQUENCE, LA COUR CONDAMNE BRANCHERY ET PARROT A LA PEINE DE MORT, GAZOL ET LUCIA BRANCHERY AUX TRAVAUX FORCES A PERPÉTUITÉ. HENRIETTE COURRÈGES EST ACQUITTÉE.

Les condamnés souriants

Les accusés ont accueilli le verdict en souriant et avec un air de défi de la part de Parrot. Quant à Branchery, il a fait le signe de couper avec la main.

L'audience est levée à 7 h. 50.

Une religieuse poignardée par un malade

Montpellier, 29 février.

Un malade agonisait à l'hôpital de Lodève, hier dans la soirée, soigné par une religieuse, soudain, alors que cette dernière se penchait pour replacer un oreiller sous la tête du patient, forcée par ce geste de se détourner, une lame aiguë atteignit la pauvre femme en pleine poitrine. C'était le malade qui récompensait sa vigilante garde. D'un couteau caché on ne sait comment sous son traversin, il avait frappé — délire ? hallucination ? — celle qui le disputait à la mort.

Grièvement atteinte, la religieuse, saignant abondamment, s'affaisse sans une plainte. On s'empressa autour d'elle, et d'un examen sommaire il résulte que la blessure qu'elle a reçue est de plus dangereuses.

Informé aussitôt de ce drame, M. Henry Chéron, sous-secrétaire d'Etat de la Guerre, qui inspecte en ce moment les établissements militaires de la région, se rendit aujourd'hui au chevet de la victime, à qui il remit la médaille d'honneur, en présence du préfet de l'Hérault et du sous-préfet de Lodève.

LES AFFAIRES MAROCAINES

LE GÉNÉRAL LYAUTEY confère avec les ministres

Paris, 29 février.

Le général Lyautey, commandant de la division d'Oran, est arrivé ce matin à la gare de Lyon, par le train de huit heures quinze. A sa descente de train, le général, qui était en civil, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, a été entouré par de nombreux journalistes ; mais il s'est énergiquement refusé à répondre aux questions qui lui étaient posées, tant sur le but de son voyage que sur la situation à la frontière franco-marocaine.

A sa descente de train, le général, qui était en civil, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, a été entouré par de nombreux journalistes ; mais il s'est énergiquement refusé à répondre aux questions qui lui étaient posées, tant sur le but de son voyage que sur la situation à la frontière franco-marocaine.

A sa descente de train, le général, qui était en civil, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, a été entouré par de nombreux journalistes ; mais il s'est énergiquement refusé à répondre aux questions qui lui étaient posées, tant sur le but de son voyage que sur la situation à la frontière franco-marocaine.

A sa descente de train, le général, qui était en civil, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, a été entouré par de nombreux journalistes ; mais il s'est énergiquement refusé à répondre aux questions qui lui étaient posées, tant sur le but de son voyage que sur la situation à la frontière franco-marocaine.

Ce matin à cet lieu, de onze heures à midi, au ministère de l'intérieur, une conférence de MM. Clémenceau, Pichon, Thomson et le général Picquart, à laquelle a pris part le général Lyautey, arrivé dans la matinée même à Paris. On a commencé à envisager dans cette réunion toutes les questions que soulève notre action militaire au Maroc.

Ce soir, les ministres se réuniront sous la présence du général Lyautey ; mais demain matin aura lieu une conférence ministérielle avec la participation du général.

A l'issue de cette conférence, M. Clémenceau et le général Lyautey seront reçus à déjeuner par M. Thomson au ministère de la marine.

Lorsque ces conférences auront pris fin, le conseil des ministres sera convoqué pour recevoir communication des résultats qu'elles auront eus.

Bruit fantaisiste

Tanger, 29 février.

Le bruit a couru que le général d'Amade aurait été victime d'un accident ; mais rien n'est venu confirmer ce bruit que l'on considère comme fantaisiste.

Souverains et Chefs d'Etat, visés par les terroristes

NOUVELLE BOMBE à Téhéran

DEUX MORTS

Attentat contre le Président de la République Argentine

Téhéran, 29 février.

Ce matin, dans une rue déserte, un jardinier et un ouvrier ont été tués par l'explosion d'une bombe.

Une délégation de Parlement s'est rendue auprès du shah pour le féliciter d'avoir échappé au danger à l'attentat.

On prépare, pour ce soir, des illuminations sur la place située devant le Parlement.

L'attentat contre le Shah

Douze personnes tuées

Téhéran, 29 février.

Le shah, au bruit de la double explosion, descendit de voiture et entra dans la maison du docteur Hussein Khan, où il resta une demi-heure. Puis il regagna à pied le palais, escorté de deux généraux et d'un escadron de cavalerie.

Londres, 29 février.

Le correspondant du « Times » à Téhéran dit qu'aussitôt après l'attentat, les cavaliers de l'escorte du shah remirent leurs rangs et tirèrent dans toutes les directions. Le nombre de personnes tuées est, autant qu'on peut le supposer, d'une douzaine.

Téhéran, 29 février.

Dès que le shah fut rentré sain et sauf au palais, notre ministre plénipotentiaire, M. Martel, qui est présent, a été assailli par le prince souverain, à qui il a exprimé ses félicitations.

Le shah était parfaitement calme et rien n'indique très nettement sur l'état d'esprit de ses sujets.

A Téhéran, le calme n'a pas été troublé depuis l'attentat.

Communiqué officiel

Paris, 29 février.

La légation de Perse a reçu le télégramme officiel suivant :

« Tandis que le shah était au palais de Sahrahad, au bout de l'avenue de Gerikhaie, un individu a lancé deux bombes sous l'automobile impériale. Il y a eu huit blessés et deux tués. Le shah n'a pas été atteint et est retourné au palais Guilstan à Téhéran. »

Les causes de l'attentat

Depuis plusieurs mois, la situation politique est assez troublée en Perse ; les révolutionnaires conseillant au shah de renoncer aux institutions parlementaires qu'il avait données au pays au lendemain de son avènement. Il y avait même eu une tentative de coup d'Etat pour renverser le Parlement, tentative qui avait échoué. Depuis, l'agitation n'avait pas cessé et le mécontentement, où cette plusieurs fois modifié.

A BUENOS-AYRES

Une bombe lancée contre le Président de la République n'éclate pas

Buenos-Ayres, 29 février.

Au moment où M. Figueroa Alcorta, président de la République, descendait d'automobile devant son habitation particulière, une